

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÉS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-016

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ 38 RUE DE LA GARE

DÉLIBÉRATION : 2023-016
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ 38 RUE DE LA GARE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Située dans le quartier bourg, la rue de la gare constitue un secteur stratégique pour la ville de Saint-Herblain sur lequel se mêlent des enjeux de renouvellement urbain et de préservation de l'identité du bourg.

Le terrain est inscrit au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en vigueur en zone UMd, sous-section UMd2 qui caractérise les secteurs pavillonnaires très résidentiels et dont l'objectif est de poursuivre la préservation de ces secteurs en limitant la constructibilité.

Dans ce contexte, il est apparu opportun d'acquérir la parcelle DK237 d'une surface cadastrale de 992 m² afin de constituer une réserve foncière communale en vue de la réalisation d'une opération immobilière maîtrisée.

L'estimation du Domaine du 7 décembre 2022 fait état d'une valeur vénale de 288 800 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Des négociations amiables ont été engagées avec le notaire en charge de la succession de Monsieur LE BAIL, ancien propriétaire, et ont abouti à un prix de 297 600 €, soit 300 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la maison située 38 rue de la Gare, cadastrée DK237 auprès des indivisaires dans la succession LE BAIL, moyennant le prix de 297 600 €, hors frais d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09/02/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09/02/2023